



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.3/2006/1  
21 juillet 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation  
de la terminologie de l'énergie fossile  
et des ressources minérales

Troisième session  
Genève, 11-13 octobre 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TROISIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 11 octobre 2006, à 10 heures \*

**I. INTRODUCTION ET CADRE GÉNÉRAL**

1. Les marchés des capitaux et les marchés des produits de base ne cessant de se rapprocher au niveau international, des normes communes universellement applicables s'avèrent nécessaires. Il en va notamment ainsi pour les marchés de l'énergie où l'élaboration d'un système commun d'information comptable sur l'énergie fossile et les ressources minérales peut procurer d'importants gains d'efficacité. La diversité des normes actuellement appliquées pour la communication de données relatives aux réserves et aux ressources énergétiques et minérales

---

\* Les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de le renvoyer au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines avant la session, soit par télécopie (+42 22 917 0038), soit par courrier électronique ([clark.talkington@unece.org](mailto:clark.talkington@unece.org) et [catherine.pierre@unece.org](mailto:catherine.pierre@unece.org)). Avant la session, les participants devront se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir le plan ci-joint), afin de se faire délivrer une carte d'identité une heure au moins avant le début de la réunion. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74140).

suscite des préoccupations légitimes, de même que la façon dont ces normes sont utilisées par les pouvoirs publics, les sociétés et les actionnaires aux fins de la prise de décisions. De multiples systèmes de classification, fondés sur toutes sortes de termes et de définitions, ont cours de par le monde. Cette diversité sémantique de la terminologie propre à l'énergie fossile et aux ressources minérales entrave la circulation de l'information, d'où la difficulté qu'il y a à rassembler et à analyser des données.

2. À la suite de l'adoption en 2004 de la résolution 2004/233 du Conseil économique et social, la CEE a engagé un processus de collaboration pour adapter la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU) à d'autres systèmes de classification existants. La CEE et le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales conduisent ces travaux, auxquels participent des représentants d'États Membres de l'ONU et d'organismes jouant un rôle clef, parmi lesquels le Combined Reserves International Reporting Standards Committee (CRIRSCO), le Conseil international des normes comptables (IASB), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Forum international de l'énergie (IEF), l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), la Society of Petroleum Engineers (SPE), le World Petroleum Council (WPC), et le Conseil mondial de l'énergie (CME).

3. Par le biais de la CCNU, l'ONU s'efforce de favoriser la communication au niveau international en fournissant un cadre simple, facile à utiliser et uniforme pour la présentation d'informations sur les réserves/ressources en énergie fossile et en produits minéraux selon des critères économiques conformes aux lois du marché. Une telle initiative poursuit un double objectif: premièrement, encourager les États Membres de l'ONU et les organisations internationales à envisager d'adopter les mesures voulues pour assurer l'application de la Classification-cadre partout dans le monde; deuxièmement, veiller à ce que l'élaboration d'une norme commune à l'échelon mondial repose sur la coopération avec des organes professionnels reconnus et la mise en concordance des besoins grâce au cadre qu'offre la CCNU.

4. Des progrès considérables ont été réalisés en 2006 en matière d'harmonisation, comme en témoignent les deux importants faits nouveaux ci-après:

a) Participation à part entière du CRIRSCO et de la SPE aux travaux des Équipes spéciales visant à élaborer et à gérer les applications convergentes de la terminologie mondiale relatives aux ressources minérales solides et aux hydrocarbures par un processus commun; et

b) Renforcement du Bureau, au sein duquel seront pleinement représentées les parties prenantes qui utilisent la terminologie dans des études mondiales sur l'énergie, la gestion publique des ressources, la gestion des entreprises et l'établissement de rapports financiers.

Ces éléments devraient faciliter une démarche fondée sur l'excellence dans l'élaboration d'une terminologie mondiale commune dictée par les besoins et les processus décisionnels dans laquelle les hydrocarbures et les ressources minérales solides fassent l'objet d'applications suffisamment convergentes.

5. Lors de ses deux réunions précédentes, tenues en novembre 2004 et novembre 2005, le Groupe spécial d'experts a grandement progressé dans la mise en place d'un système harmonisé grâce à un programme de travail ciblé et concerté. Il est conseillé aux participants

de se reporter au site Web <http://www.unece.org/ie/se/reserves.html> pour de plus amples renseignements sur la CCNU et sur le Groupe spécial d'experts chargés de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales, y compris les rapports des première et deuxième sessions.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Présentations et adoption de l'ordre du jour provisoire (ECE/ENERGY/GE.3/2006/1).
2. Élection du Bureau.
3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable, et questions à porter à l'attention du Groupe spécial d'experts, y compris la création d'un organe pour succéder cette année au Groupe d'experts à l'expiration de son mandat (ECE/ENERGY/65).
4. Rapport des Équipes spéciales des ressources minérales solides et des hydrocarbures.
5. Processus de convergence de l'IASB.
6. Présentation de lignes directrices pour les études de cas et exemples d'études de cas utilisant la CCNU.
7. Examen des besoins à satisfaire aux niveaux national et international.
8. Structure chargée de gérer la CCNU et appui financier correspondant.
9. Programme de travail pour 2007.
10. Questions diverses.
11. Observations finales et recommandations.
12. Adoption du rapport de la réunion (ECE/ENERGY/GE.3/2006/2).

Le calendrier détaillé de la session sera affiché sur le site Web et envoyé avant le début de celle-ci aux participants inscrits.

## III. ANNOTATIONS

Point 1: Présentations et adoption de l'ordre du jour provisoire (ECE/ENERGY/GE.3/2006/1)

6. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, français et russe et seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/reserves.html>. Les participants entendront des observations liminaires du Président, du Bureau et du secrétariat.

Point 2: Élection du Bureau

7. Le Groupe spécial doit élire un Bureau ou confirmer dans ses fonctions/réélire le Bureau actuel.

Point 3: Activités et priorités du Comité de l'énergie durable, et questions à porter à l'attention du Groupe spécial d'experts, y compris la création d'un organe pour succéder cette année au Groupe d'experts à l'expiration de son mandat (ECE/ENERGY/65)

8. Le secrétariat donnera un aperçu général des activités exécutées récemment dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable, en mettant l'accent sur toute décision prise concernant l'élaboration et l'application de la CCNU. À sa quinzième session, qui se tiendra du 28 au 30 novembre 2006 à Genève, le Comité de l'énergie durable examinera tous les programmes de la CEE se rapportant à l'énergie, y compris les travaux du Groupe spécial d'experts. Le Comité fera ensuite des recommandations au Comité exécutif de la CEE quant à l'opportunité de poursuivre chacun de ces programmes. Le Comité exécutif est composé de représentants des 56 États membres. Le Groupe spécial d'experts examinera et mettra au point les dispositions à prendre pour la séance de deux heures qui sera consacrée à ses travaux le 28 novembre 2006 lors de la session annuelle du Comité de l'énergie durable.

9. En outre, le mandat actuel du Groupe prenant fin, il faudra examiner des recommandations concernant l'organisation ultérieure des travaux de cet organe. Celui-ci pourrait être maintenu sous sa forme actuelle, à savoir celle d'un groupe spécial d'experts, ou transformé en un autre organe de l'ONU, mieux adapté.

Point 4: Rapport des Équipes spéciales des ressources minérales solides et des hydrocarbures

10. À sa deuxième session, le Groupe spécial d'experts a créé deux équipes spéciales, l'une pour les ressources minérales solides, et l'autre pour les hydrocarbures, afin d'élaborer un code harmonisé au moyen du cadre qu'offre la CCNU, ainsi que les spécifications et les lignes directrices nécessaires pour satisfaire aux impératifs internationaux. À cette session, les représentants du CRIRSCO, organisme chef de file de l'Équipe spéciale des ressources minérales solides aux côtés de membres du Groupe d'experts, se sont engagés à entreprendre la mise en concordance des spécifications du CCNU avec leur propre système de classification et à établir des lignes directrices concernant l'application de la Classification-cadre dans leur secteur avant la réunion annuelle suivante du Groupe d'experts. La SPE, organisme chef de file de l'Équipe spéciale des hydrocarbures, a confirmé son intention de s'appliquer à mettre au point les spécifications CCNU pertinentes, à les harmoniser avec son propre système et à élaborer des lignes directrices pour l'application de la Classification-cadre dans le domaine des hydrocarbures. La SPE et la CEE ont signé en juin 2006 un mémorandum d'accord confirmant cet engagement.

11. Les dirigeants des deux équipes spéciales feront part au Groupe d'experts des progrès réalisés jusqu'ici et des activités prévues.

Point 5: Processus de convergence de l'IASB

12. L'IASB a entrepris un «projet de recherche sur les activités extractives» portant sur les questions d'information financière relatives aux réserves et aux ressources en minéraux et en hydrocarbures. Ce projet vise notamment à évaluer les possibilités de faire converger les définitions des réserves et des ressources actuellement utilisées dans ces deux secteurs. Pour l'IASB, une meilleure compatibilité des définitions serait manifestement très utile pour une future norme internationale d'information financière (IFRS) applicable à la comptabilité des activités extractives. L'IASB collabore étroitement avec la CEE par l'intermédiaire du Groupe d'experts, du CRIRSCO, de la SPE et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV), tant sur le projet de recherche que sur le processus de convergence.

13. Il y a aussi d'évidentes corrélations entre le projet de recherche de l'IASB et les travaux du Groupe d'experts. L'équipe du projet de l'IASB et la CEE ont donc établi des modalités de communication et de concertation pour pouvoir bénéficier efficacement de leurs contributions respectives.

14. La question de la convergence est considérée comme prioritaire. Un atelier d'une journée à participation limitée sera organisé à l'occasion de la réunion.

Point 6: Présentation de lignes directrices pour des études de cas et exemples d'études de cas utilisant la CCNU

15. À sa deuxième session tenue en novembre 2005, le Groupe d'experts est convenu d'élaborer des spécifications et des lignes directrices pour appliquer la CCNU. Il s'agit en l'occurrence d'élaborer des lignes directrices et de procéder sur une base volontaire à des études de cas pour en éclairer certains aspects. Les membres des Équipes spéciales des ressources minérales et des hydrocarbures ayant accepté de réaliser les études de cas, il sera rendu compte de ces travaux à la réunion. Les résultats obtenus seront dans toute la mesure possible étudiés et analysés.

Point 7: Examen des besoins à satisfaire aux niveaux national et international

16. Les participants examineront les impératifs tant mondiaux que locaux auxquels les classifications et les définitions des ressources doivent répondre, en tenant compte des quatre principales applications de celles-ci, à savoir: les études internationales sur l'énergie, la gestion des ressources, les procédures commerciales et l'information financière. Les textes actuellement disponibles (c'est-à-dire la CCNU et les spécifications et lignes directrices correspondantes) seront évalués en fonction de ces besoins en vue d'en confirmer le caractère approprié.

Point 8: Structure chargée de gérer la CCNU et appui financier correspondant

17. L'application d'un code commun à l'échelon mondial pour l'énergie et les ressources minérales aura des effets durables, fondamentaux et positifs pour l'efficacité de ces deux secteurs. Le code devra s'avérer fiable à long terme. La mise en place d'une structure permanente et de portée mondiale pour gérer un tel code sera primordiale pour que cette initiative porte ses fruits. Il est prévu de procéder à un examen approfondi de la question durant

la réunion. En outre, la structure pourrait également servir de cadre à des échanges ouverts, cohérents et s'inscrivant dans la durée, qui seront essentiels à la bonne application de la CCNU.

18. Un projet de document décrivant une éventuelle structure de gestion a été établi pour la deuxième session, au cours de laquelle la question a été largement débattue. Il a été convenu que le Groupe d'experts conserverait pour l'heure son statut actuel. La proposition n'a donc pas été examinée par le Groupe en 2005.

19. Le Groupe spécial d'experts a en outre étudié la possibilité de mettre en place un fonds d'affectation spéciale dans le cadre de la CEE, vu les importantes ressources à prévoir pour l'élaboration des spécifications, lignes directrices et études de cas, les travaux complémentaires d'appui à la mise en œuvre de la CCNU et la nécessité de procéder à des échanges ouverts, cohérents et s'inscrivant dans la durée. Le Groupe d'experts est convenu que, sur une base volontaire, un appui financier pourrait être fourni à ses activités par les membres intéressés et a demandé au Bureau d'étudier plus avant l'appui financier nécessaire ainsi que les modalités selon lesquelles celui-ci pourrait être le plus efficacement géré. À ce jour, le secrétariat n'a pas reçu de ressources ni constitué un fonds d'affectation spéciale de la CEE. Le Groupe spécial d'experts examinera à nouveau cette question à la lumière des débats sur la structure de gestion.

Point 9: Programme de travail pour 2007

20. Le Groupe d'experts spécial aura une occasion d'examiner et de remanier le programme de travail pour 2007, et de proposer des activités précises à réaliser durant cette période.

Point 10: Questions diverses

21. Les participants peuvent examiner toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et entrant dans le cadre des attributions du Groupe spécial d'experts (annexe I du document ENERGY/GE.3/2005/2).

Point 11: Observations finales et recommandations

22. Au moment où l'ordre du jour provisoire a été établi, aucune question n'avait été proposée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12: Adoption du rapport de la réunion (ECE/ENERGY/GE.3/2006/2)

Note: L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, en français et en russe pendant la session. Au besoin, des locaux supplémentaires seront disponibles pour les groupes par produit qui souhaiteraient se réunir en marge de la session.

## ANNEX I

### AD HOC GROUP OF EXPERTS ON HARMONIZATION OF FOSSIL ENERGY AND MINERAL RESOURCES TERMINOLOGY

Third session, 11-13 October 2006

#### REGISTRATION FORM

In view of the enhanced security arrangements for access to the Palais des Nations, delegations are asked to inform the secretariat (UNECE Sustainable Energy Division) of their exact composition. Access to the Palais des Nations will be granted only to those in possession of an identity card issued by the Safety and Security Section, Pregny Gate, 14, Avenue de la Paix opposite the Red Cross Building (a map is attached) for the issuance of an identification badge at least one hour prior to the beginning of the meeting. In case of difficulty, please contact the UNECE secretariat by telephone (internal extension 74140).

Each delegate attending the session is therefore urged to register no later than two weeks before the session commences.

To gain initial entry to the Palais, delegates should bring their passport and their registration form to confirm identity. A note will be sent to all registrants in the weeks prior to the meeting and will include a detailed time schedule, the location within the Palais where the meeting will be held and other logistical information.

Delegates should complete the attached registration form and return it by fax (+41 22 917 0038) or e-mail ([clark.talkington@unece.org](mailto:clark.talkington@unece.org) and [catherine.pierre@unece.org](mailto:catherine.pierre@unece.org)) to:

Mr. Clark Talkington  
Sustainable Energy Division  
Office 349  
United Nations Economic Commission for Europe  
Palais des Nations  
1211 Geneva 10, Switzerland

Tel: +41 22 917 2671/ 917 4140

Fax: +41 22 917 0038

[clark.talkington@unece.org](mailto:clark.talkington@unece.org) and [catherine.pierre@unece.org](mailto:catherine.pierre@unece.org)







**UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA** *Please Print*

**Conference Registration Form**

Date: \_\_\_\_\_

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.  
An additional form is required for spouses.

**Title of the Conference**

Ad Hoc Group of Experts on Harmonization of Fossil Energy & Mineral Resources Terminology, 11-13 October 2006

**Delegation/Participant of Country, Organization or Agency**

**Participant**

Mr.  Family Name \_\_\_\_\_ First Name \_\_\_\_\_  
 Mrs.  \_\_\_\_\_  
 Ms.  Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

**Participation Category**

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Observer Organization <input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member <input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>	From _____
Observer Country <input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>	Until _____

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva? If so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference      English       French       Other

Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until
_____	_____	_____
Official telephone N°.	Fax N°.	Official Occupation
_____	_____	_____

**Permanent official address**

**Address in Geneva**

**Email Address**

**On Issue of ID Card/Participant Signature**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

This Conference does not require a photograph

**Security Use Only**

Card N°. Issued

\_\_\_\_\_

Initials, UN Official

\_\_\_\_\_



ANNEX II

MAP OF THE UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

